



ROBERT SABATHIÉ

Président de la Confédération Européenne
des Entrepreneurs de Travaux Techniques,
Agricoles et Ruraux
Président du Syndicat Départemental
des Hautes-Pyrénées



Orleix, le 3 décembre 2005

M. François FORTASSIN
Sénateur des Hautes-Pyrénées

Objet : Loi d'orientation agricole

Monsieur le Sénateur et cher ami,

Le 8 décembre prochain, vous allez participer à la Commission mixte paritaire sur le projet de loi d'orientation agricole.

Notre contribution à la création d'emplois et de richesse est directement liée à l'environnement juridique, fiscal, social et concurrentiel dans lequel nos entreprises évoluent.

Le projet de loi d'orientation agricole contient des avancées en la matière mais soulève aussi à l'issue de la première lecture par les Assemblées des interrogations. Nos demandes mesurées sont dictées par la volonté d'accroître notre contribution à la création de richesse et d'emplois dans les campagnes. Elles sont les suivantes :

Article 9 ter Travailleurs occasionnels : retour à l'extension des allègements de cotisations pour les entrepreneurs voté par l'Assemblée nationale

Article 16 Groupements d'employeurs : égalité de traitement entre les entrepreneurs et les groupements d'employeurs coopératifs sur les aides à l'emploi

Article 16 : Dérogation à l'exclusivisme des coopératives : suppression du plafond de 15 000 euros et limitation de la dérogation à l'exclusivisme à 10 000 euros dans les zones de montagne, 7 500 euros en zone de plaine.

Une note plus développée est jointe à ce message.

Restant à votre disposition et comptant sur votre soutien, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur et ami, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Robert Sabathié